



EPIVAC est une contribution de Sanofi Pasteur à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).
Ce programme mis en œuvre par l'AMP, a été développé en partenariat avec les gouvernements des pays bénéficiaires, les universités de Cocody-Abidjan et de Paris-Dauphine, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le Fonds Mondial pour les Vaccins ainsi que d'autres partenaires œuvrant en Afrique

PROGRAMME DE FORMATION ACTION EPIVAC 9^{ème} Promotion (2011)

Critères et procédures de sélection des stagiaires et superviseurs

I. CRITERES DE SELECTION DES STAGIAIRES

Critère n°1 : Lieu d'exercice professionnel du stagiaire

- Niveau opérationnel de la pyramide sanitaire
 - District sanitaire ou équivalent
 - Zone sanitaire ou équivalent
- Lieu prioritaire pour le PEV
 - Poids démographique
 - Performance en matière de PEV

Critère n°2 : Environnement professionnel du stagiaire

- Matériel bureautique attribué au stagiaire ou à défaut au poste
 - Micro ordinateur avec lecteur de Cdrom
 - Imprimante
- Moyen de communication fonctionnel au poste du stagiaire
 - Ligne téléphonique
 - Accès Internet

Critère n°3 : Environnement institutionnel du stagiaire

- Responsabilité du stagiaire
 - Médecin Chef de district ou son adjoint (ou équivalent)
 - Médecin Chef de zone sanitaire son adjoint (ou équivalent)
 - Médecin Responsable du PEV au niveau opérationnel (ou équivalent)
- Engagement institutionnel et motivation du stagiaire
 - Maintien dans le poste au moins 1 an (ie durée de la formation)
 - Démarche volontaire et intérêt pour ce type de formation
 - Expression formelle de la motivation (lettre de motivation)
 - Signature d'une lettre d'engagement à compléter le processus de formation !!!!
- Activités du stagiaire (fiche de poste)
 - Propices pour la mise en pratique des compétences acquises
 - Susceptibles de modifier localement les performances du PEV

Critère n°4 : Pré requis du stagiaire

- Qualification du stagiaire
 - Doctorat d'état en médecine ou en pharmacie
 - 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la santé publique
- Pré requis en Epidémiologie et Biostatistique
 - Obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 au test de pré sélection

II. MODALITES DE SELECTION DES STAGIAIRES

- *Proposition d'une liste de stagiaires par le Ministère de la Santé (Direction PEV)*
 - Le nombre de candidats doit être deux fois supérieur au nombre de stagiaires à former par pays pour l'année.

- *Pré sélection d'une liste de stagiaires par le Comité de Coordination Inter Agence (CCIA)*
 - Le nombre de candidats doit être supérieur au contingent de stagiaires à former par pays pour l'année (**nombre à former + 4**)

- *Fourniture obligatoire de dossier par les candidats stagiaires présélectionnés*
 - Deux (2) copies légalisées d'extrait d'acte de naissance
 - Deux (2) copies légalisées du Doctorat d'Etat
 - Deux (2) copies légalisées du Baccalauréat
 - Quatre (4) photos récentes d'identité.
 - Une lettre de motivation
 - Un Curriculum vitae actualisé avec les coordonnées téléphoniques et e mail.
 - Une lettre légalisée d'engagement à compléter la formation

- *Sélection finale sur dossier, questionnaire auto-administré et test en épidémiologie*
 - Les candidats présélectionnés par les CCIA seront regroupés à une date précise dans un lieu de la capitale du Pays (Ministère de la Santé, OMS ou UNICEF) pour déposer les dossiers de candidature et y subir les tests de sélection (questionnaires auto-administrés et test en épidémiologie).
 - La réalisation de ces tests de sélection sera organisée, supervisée/surveillée par des membres mandatés du CCIA en étroite collaboration avec les superviseurs EPIVAC.
 - L'équipe chargée de superviser les tests de sélection collectera et vérifiera la complétude et la conformité des dossiers de candidature des stagiaires. Elle procèdera ensuite aux tests de sélection proprement dits.
 - Les questionnaires auto-administrés seront remplis par les candidats stagiaires en une heure et ramassés à la fin de cette heure.
 - Le test en épidémiologie et biostatistique suivra la séance de remplissage du questionnaire auto-administré et durera une heure. Durant ce test, les candidats ne doivent utiliser aucun document et ne doivent communiquer ni entre eux, ni avec l'extérieur. Ils peuvent utiliser néanmoins les calculatrices. Les copies seront ramassées à la fin de cette heure.
 - Les superviseurs EPIVAC se chargeront d'envoyer par DHL au secrétariat du Bureau AMP de Cotonou, les dossiers de candidature, les questionnaires auto-administrés et les copies du test en Epidémiologie et Biostatistique. Dans le cas où il n'y aurait pas superviseurs EPIVAC, les membres mandatés du CCIA (ou selon le cas, le Ministère de la Santé à travers le Direction du PEV par exemple) se chargeront de cet envoi.
 - L'équipe de coordination EPIVAC procèdera à la sélection finale des candidats stagiaires présélectionnés par les CCIA par l'étude des dossiers de candidature, des questionnaires auto-administrés et des résultats du test en épidémiologie et biostatistique. Les candidats stagiaires dont les dossiers seront incomplets seront d'office exclus de la sélection.
 - La liste des candidats stagiaires retenus par l'équipe de coordination EPIVAC sera adressée à la direction technique EPIVAC.
 - La direction technique EPIVAC communiquera par courrier aux Ministres de la Santé des pays la liste définitive des candidats stagiaires sélectionnés.

III. CRITERES DE SELECTION DES SUPERVISEURS

- Profil Vaccinologie Pratique
 - Médecin ou pharmacien de Santé Publique
 - Expérience confirmée en gestion des programmes de vaccination (3 ans minimum)
 - Compétence et expérience en recherche opérationnelle (Publications)
 - Expérience de formateur
 - Fonctionnaire mis à disposition à temps partiel pour deux promotions (2 ans)
 - Etre diplômé EPIVAC est un atout supplémentaire

- Profil Management
 - Economiste de la Santé, Gestionnaire ou Administrateur des services de santé
 - Expérience confirmée en gestion des programmes de santé publique (3 ans minimum)
 - Compétence et expérience en recherche opérationnelle (Publications)
 - Expérience de formateur
 - Fonctionnaire mis à disposition à temps à temps partiel pour deux promotions (2 ans)
 - Etre diplômé EPIVAC est un atout supplémentaire

IV. MODALITES DE SELECTION DES SUPERVISEURS

- Proposition d'une liste de superviseurs par le Ministère de la Santé (Direction PEV)
 - Le nombre de candidats superviseurs par profil, doit être au moins deux fois supérieur à celui prévu par pays pour l'année.

- Validation de cette liste de candidats superviseurs par le CCIA
 - La liste des candidats superviseurs proposée doit être validée par le CCIA

- Fourniture obligatoire de dossier par les candidats superviseurs proposés
 - Une (1) copie légalisée d'extrait d'acte de naissance
 - Une (1) copie légalisée du Doctorat d'Etat
 - Une (1) copie légalisée du Baccalauréat
 - Une (1) copie légalisée des autres diplômes, certificats ou attestations
 - Deux (2) photos récentes d'identité.
 - Une lettre de motivation
 - Un Curriculum vitae actualisé avec les coordonnées téléphoniques et e mail.
 - Une lettre légalisée d'engagement à assurer cette fonction pendant au moins 2 ans

- Sélection finale sur dossier, questionnaire auto-administré et entretien téléphonique
 - Les membres mandatés du CCIA (ou selon le cas, le Ministère de la Santé à travers la Direction du PEV par exemple) collecteront et vérifieront la complétude et la conformité des dossiers de candidature et des questionnaires auto-administrés. Ils se chargeront d'envoyer par DHL au secrétariat du Bureau AMP de Cotonou, les dossiers de candidature et les questionnaires auto-administrés des superviseurs en même temps que ceux des stagiaires.
 - Les candidats superviseurs feront l'objet d'un entretien téléphonique avec l'un des membres de l'équipe de coordination EPIVAC.
 - L'équipe de coordination EPIVAC procédera à la sélection finale des candidats superviseurs présélectionnés par les CCIA par l'étude des dossiers de candidature, des questionnaires auto-administrés et des résultats de l'entretien téléphonique. Les candidats superviseurs dont les dossiers seront incomplets seront d'office exclus de la sélection.

- La liste des candidats stagiaires retenus par l'équipe de coordination EPIVAC sera adressée à la direction technique EPIVAC.
- La direction technique EPIVAC communiquera par courrier aux Ministres de la Santé des pays la liste définitive des candidats stagiaires sélectionnés.
- Les superviseurs retenus signeront un contrat de consultation avec le maître d'œuvre (AMP) du programme de formation-action EPIVAC. La durée minimum du contrat est de 2 ans (soit 2 promotions).

V. MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SUPERVISEUR

- Renouvellement du contrat de consultation des superviseurs
 - Le renouvellement du contrat de consultation des superviseurs se fera tous les 2 ans après une évaluation. Le nombre de renouvellement du contrat n'est pas limité.
- Éléments d'évaluation des superviseurs
 - Qualité des PRP « supervisés »
 - Evaluation finale des superviseurs par les stagiaires
 - Maîtrise du contenu des enseignements
 - Qualité de l'animation des ateliers et études de cas
 - Présence aux activités et réunions pédagogiques
 - Respect des processus et procédures de la supervision
- Rapport d'évaluation des superviseurs
 - Un rapport d'évaluation par superviseur sera fait par l'équipe de coordination
 - Ce rapport pourrait servir à la validation des acquis d'expérience (VAE)
- Éléments d'évaluation de la qualité des PRP « supervisés » sur les 2 ans
 - Evaluation qualitative des PRP par le lecteur des rapports de supervision
 - Trois mentions possibles : insuffisant, acceptable, bien
 - La mention attribuée sera basée sur :
 - cohérence entre l'analyse de situation et les problèmes retenus
 - la formulation des problèmes et l'identification des causes
 - les activités programmées pour résoudre les problèmes
 - La mention attribuée sera commune aux 2 superviseurs
- Éléments d'évaluation de la qualité des superviseurs et des supervisions
 - Evaluation finale annuelle faite par les stagiaires
- Éléments d'évaluation de la maîtrise du contenu des enseignements
 - les superviseurs subiront un test écrit à la fin de la session présentielle de leur 2^{ème} année
- Éléments d'évaluation de la qualité d'animation des ateliers et études de cas
 - Evaluations au cours des 2 sessions présentielles par les stagiaires et la coordination
- Éléments d'évaluation la participation aux activités et réunions pédagogiques
 - Fiches de présence (cours, études de cas, ateliers, réunions pédagogiques)
- Respect des échéances pour l'envoi de :
 - tableaux de suivi des supervisions
 - pièces justificatives des dépenses
 - budgets prévisionnels des supervisions
 - rapports de supervision et de leur révision